

Réunion du 5 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

N° CP/2012/207 - Aide au sport scolaire - 3313
Aide à la natation et à l'équitation - Conventions d'objectifs
avec les Comités départementaux sportifs scolaires

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 210,48 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :
 - . 11 146,18 € au titre de l'aide à l'initiation à la natation - collectivités
 - . 1 197,20 € au titre de l'aide à l'initiation à la natation - coopératives
 - . 867,10 € au titre de l'aide à l'initiation à l'équitation
- décide de conclure des conventions d'objectifs pour la période 2012/2014 avec les Comités départementaux sportifs scolaires ci-après et de leur attribuer pour 2012 les subventions suivantes :
 - . Comité départemental de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) : 24 000 €
 - . Service départemental de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) : 10 000 €
 - . Comité départemental de l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) : 3 000 €.

Le versement de l'aide allouée à ces Comités au titre de l'exercice 2012 interviendra comme suit, sous réserve du respect des engagements par les Comités et de la réalisation des objectifs et des actions prévus :

- une avance dès la notification de la convention, dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte rendu financier).

La commission permanente approuve par ailleurs les conventions d'objectifs 2012/2014 et les conventions financières 2012 à intervenir entre le Département et respectivement le Comité départemental de l'USEP, le Service départemental de l'UNSS et le Comité départemental de l'UGSEL, et autorise son président à signer ces six conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120305-66665-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/03/12